




**Télécharger :**

 [Plans locaux d'urbanisme intercommunaux dans les Parcs naturels régionaux](#) <sup>[2]</sup>

**Thème ressource:**

[Urbanisme et architecture](#) <sup>[3]</sup>

Synthèse de l'étude PLUi et Parcs naturels régionaux en 5 points questions-propositions :

1- Les Parcs ont un véritable rôle de tuteur avec de multiples outils et astuces propres à une organisation souple. Mais avec quels moyens humains peuvent-ils mieux faire-valoir leurs actions et maintenir le suivi des PLUi ensuite ? Les Parcs devront probablement s'orienter vers une mutualisation plus "officielle" mais souple des moyens humains entre partenaires de l'urbanisme.

2- L'entrée paysagère, d'agenda 21, et aujourd'hui la transition énergétique, et autres actions de ce type en amont, sont des atouts à l'émergence. Mais comment avoir le temps de poser ces démarches avec les délais quasi imposés par les nouvelles Lois ?

3. Les évolutions de la Loi ALUR (en particulier sur l'urbanisme dans les hameaux) et la fusion des communautés de communes sont clairement des freins à l'émergence. L'émergence de projets de PLUi défensifs devrait se généraliser, pour affirmer un projet de territoire à travers les PLUi par rapport aux SCoT. Comment les capacités reconnues d'animation et de médiation des Parcs peuvent-ils intervenir ?

4. Une organisation des équipes des Parcs en interne est à rechercher pour renforcer leur ingénierie transversale (missions environnement, agriculture, énergie, médiation...) à l'échelle d'EPCI. Une association des intercommunalités aux syndicats de Parcs, et des montages administratifs et financiers permettant d'agir en dehors du périmètre classé stricto sensu doivent être recherchés pour tenir compte de l'évolution d'échelle.

5. L'animation et la concertation des publics fait défaut dans les PLUi qui s'éloignent spatialement des gens. Un champ d'innovation important des Parcs est à chercher par ici. Les échanges portent sur le lien avec l'instruction des

autorisations d'urbanisme, l'importance pour les parcs des démarches informelles en amont (SADD, chartes paysagères...), le besoin d'une reconnaissance locale de la part des services de l'État des parcs dans leur légitimité à agir, la question du dépassement des limites administratives des Parcs historiquement liés aux communes et de la gouvernance de leurs syndicats mixtes, une formulation claire et mesurée des mesures portant sur l'urbanisme dans les futures chartes de Parcs.

**Type de document** Etude

:

**Nombre de pages** 50

:

**Éditeur du document:**

FPNRF

**Contributeur(s) :**

Coordination : Nicolas Sanaa - nsanaa@parcs-naturels-

regionaux.fr Fédération des Parcs naturels régionaux de

France Rédaction de l'étude : Gabriel Soulard, consultant

letiretdusix@yahoo.fr Eszter Albrecht Czobor, architecte-

urbaniste ace.architectures@orange.fr Réalisation graphique

: Anne Badrignans, graphiste-paysagiste

badrignans.anne@gmail.com Comité de lecture : Nicolas

Sanaa, Fédération des Parcs naturels régionaux de France

**Année du document** 2015

:

**Date de mise en ligne** Mercredi 28 oct

:

2015

**Dernière mise à jour** 28/10/2015

:

**Tags :**

PLUi <sup>[1]</sup>

---

**Source URL:** <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/plans-locaux-durbanisme-intercommunaux-dans-les-parcs-naturels>

**Liens**

[1] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/plui>

[2] [https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre\\_de\\_ressources/8-juin\\_2015\\_-\\_etude\\_plans\\_locaux\\_durbanisme\\_intercommunaux\\_dans\\_les\\_parcs\\_naturels\\_regionaux.pdf](https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/8-juin_2015_-_etude_plans_locaux_durbanisme_intercommunaux_dans_les_parcs_naturels_regionaux.pdf)

[3] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/urbanisme-et-architecture>